

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 15 septembre 2020**

**Date de la convocation : 8 septembre 2020**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Malik MAOUCHE, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILLY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

**Ont donné pouvoir :** M. Jacques BOYER à Mme Michèle CEDRIN, Mme Dalila BRAHMI à Mme Martine FAÏTA, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER.

**Absents suppléés :** M. Frédéric BELMONTE représenté par Mme Virginie NOVOTNY, M. Christian JANIN représenté par Mme Nadège NIVON, M. Max KECHICHIAN représenté par Mme Janine CRIVELLI.

**Secrétaire de séance :** Mme Claudine PERROT-BERTON.

---

**OBJET :** **EAU** - Tarifs des interventions du service des eaux de Vienne 2020 - Rectificatif de la délibération du 28 janvier 2020

**Rapporteur :** Alain CLERC

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le Conseil communautaire du 28 janvier 2020 a fixé le tarif des interventions du service de l'eau potable sur le territoire de la Ville de Vienne au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Conformément aux orientations prises par la délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2019 relative aux principes guidant la prise de la compétence eau potable par Vienne Condrieu Agglomération, ces tarifs ont reconduit la politique tarifaire appliquée précédemment par la Ville de Vienne étant précisé que cette dernière revalorisait le tarif de ces interventions en régie de 1,2% tous les ans.

Cependant, une erreur, liée aux modalités d'application de la TVA, est survenue lors du vote des coûts horaires de la main d'œuvre. Le montant des tarifs votés étant des montants toutes taxes comprises alors que le tableau indique qu'il s'agit de montants hors taxes. Il convient donc de corriger en conséquence la délibération du 28 janvier 2020.

Les autres tarifs demeurent inchangés.

Les tarifs des interventions sont annexés à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 19-166 du Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> octobre relative aux principes guidant le transfert de la compétence eau potable,

VU la délibération n°20-43 du Conseil communautaire du 28 janvier 2020 relative aux tarifs 2020 des interventions du service des eaux de Vienne,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

VU les tarifs annexés à la présente délibération,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :**

**FIXE** le tarif des interventions du service de l'eau potable sur le territoire de la Ville de Vienne pour l'année 2020 selon le document annexé à la présente délibération.

**DIT** que ces tarifs sont soumis au taux de TVA en vigueur au moment des travaux.

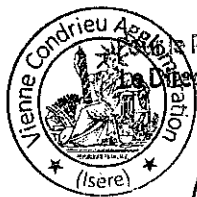
**DIT** que ces tarifs s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération n°20-43 du Conseil communautaire du 28 janvier 2020.

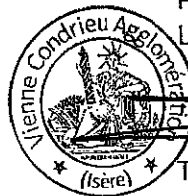
**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**Conseil Communautaire du 15 septembre 2020**

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le 18 SEP. 2020 et a été publiée le 18 SEP. 2020



Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
*Claude BOUR*  
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme

Le Président,

*Thierry KOVACS*  
Thierry KOVACS

## Tarifs d'intervention 2020 du service des eaux sur la Ville de Vienne

**A / PARTICIPATION A L'EXECUTION DES BRANCHEMENTS NEUFS** pour la partie placée sous la voie publique comportant ouverture et remblaiement de la tranchée, fourniture et pose du collier de prise en charge, robinet de prise en charge, bouche à clé, tuyauterie et réfection de la chaussée sur une longueur inférieure ou égale à 10 ml.

	TARIF AU 1ER JANVIER 2019 HT	TARIF AU 1ER JANVIER 2020 HT
n°1 Branchement 15 mm	850,42 €	860,63 €
n°2 Branchement 20 mm	889,66 €	900,34 €
n°3 Branchement 25 mm	961,36 €	972,90 €
n°4 Branchement 30 mm	1 023,93 €	1 036,22 €
n°5 Branchement 40 mm	1 285,22 €	1 300,64 €
n°6 Branchement de 50 à 60 mm	2 073,14 €	2 098,02 €

**B/ POSE D'UN COMPTEUR Y COMPRIS FOURNITURE ET MISE EN PLACE DES RACCORDS** à la suite de la création d'un branchement ou pour remplacement d'un compteur non adapté aux consommations précisées par l'abonnement ;

	TARIF AU 1ER JANVIER 2019 HT	TARIF AU 1ER JANVIER 2020 HT
Diamètre 15 mm	51,20 €	51,81 €
Diamètre 20 mm	66,81 €	67,61 €
Diamètre 25 mm	72,25 €	73,12 €
Diamètre 30 mm	96,24 €	97,39 €
Diamètre 40 mm	149,23 €	151,02 €
Diamètre de 50 à 125 mm	186,00 €	188,23 €

### **C/ REMPLACEMENT DES COMPTEURS D'EAU HORS D'USAGE**

	TARIF AU 1ER JANVIER 2019 HT	TARIF AU 1ER JANVIER 2020 HT
Diamètre 15 mm	116,86 €	118,26 €
Diamètre 20 mm	126,88 €	128,40 €
Diamètre 25 mm	137,10 €	138,75 €
Diamètre 30 mm	291,06 €	294,55 €
Diamètre 40 mm	414,38 €	419,35 €

### **D/ BRIS DE COLLIERS ANTI FRAUDE OU REMISE EN EAU NON AUTORISEE**

A la suite d'un bris de collier anti-fraude ou d'une remise en eau non autorisée, les travaux de repose du collier, du contrôle et du suivi du bon fonctionnement de la chaîne de comptage seront facturés **163,78 euros HT** (Ancien tarif au 1er janvier 2019 : 163,78 € HT)

### **E / PRISE D'EAU NON AUTORISEE ET SANS COMPTAGE**

A la suite d'une prise d'eau non autorisée et sans comptage, le suivi de la mise en conformité technique et administrative de l'installation sera facturée 329,31 euros HT (ancien tarif au 1er janvier 2018 (325,41 € HT).

Si nécessaire, les frais de travaux de remise en conformité seront facturés au tarif en vigueur.

### **F / FOURNITURE ET FRAIS DE POSE DE PIECES DE ROBINETTERIE**

	TARIF AU 1ER JANVIER 2019 HT	TARIF AU 1ER JANVIER 2020 HT
	Fourniture et pose du robinet seul	Fourniture et pose du robinet seul
Diamètre 15 mm	31,17 €	31,54 €
Diamètre 20 mm	42,89 €	43,40 €
Diamètre 25 mm	46,08 €	46,63 €
Diamètre 30 mm	70,79 €	71,64 €
Diamètre 40 mm	98,02 €	99,20 €
Diamètre 50 mm	141,93 €	143,63 €

	TARIF AU 1ER JANVIER 2019 HT	TARIF AU 1ER JANVIER 2020 HT
	Fourniture et pose de pièces de raccords	Fourniture et pose de pièces de raccords
Diamètre 15 mm	51,20 €	51,81 €
Diamètre 20 mm	66,81 €	67,61 €
Diamètre 25 mm	72,25 €	73,12 €
Diamètre 30 mm	96,24 €	97,39 €
Diamètre 40 mm	149,23 €	151,02 €
Diamètre 50 mm	186,00 €	188,23 €

	TARIF AU 1ER JANVIER 2019 HT	TARIF AU 1ER JANVIER 2020 HT
	Fourniture et pose de clapet antipollution	Fourniture et pose de clapet antipollution
Diamètre 15 mm	20,59 €	20,84 €
Diamètre 20 mm	25,57 €	25,88 €
Diamètre 25 mm	34,13 €	34,54 €
Diamètre 30 mm	47,38 €	47,95 €
Diamètre 40 mm	55,32 €	55,98 €
Diamètre 50 mm	61,51 €	62,25 €

### **G/ ETALONNAGE COMPTEUR**

A la demande de l'abonné, le compteur peut-être vérifié par un organisme agréé. Si le compteur est exact ou sous-compte, l'étalonnage sera facturé :

	TARIF AU 1ER JANVIER 2019 HT	TARIF AU 1ER JANVIER 2020 HT
15 mm - 20 mm	55,32 €	55,98 €
25 - 30 - 40 mm	72,43 €	73,30 €
50 - 60 mm	109,31 €	110,62 €
80 - 100 mm	181,50 €	183,68 €
150 mm	356,06 €	360,33 €

### **H/ CONTRÔLE DES DISPOSITIFS DE PRELEVEMENT, PUIIS, FORAGE**

Tous contrôles de dispositif de prélèvements, puits ou forages réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau sera facturé 57,11 Euros HT (Ce prix comprend le déplacement, le contrôle et la rédaction d'un rapport).

Ancien tarif au 1er janvier 2019 : 56,43€ HT)

### **J/TRAVAUX DIVERS**

Les travaux et fournitures non décrits ci-dessus sont effectués et facturés au prix de revient = prix d'achat des fournitures + main d'œuvre et déplacement au tarif en vigueur tel que définit ci-dessous.

### **K/ COUT HORAIRE DE LA MAIN D'ŒUVRE**

Intervention de jour du lundi au samedi

	TARIF AU 1ER JANVIER 2019 HT	TARIF AU 1ER JANVIER 2020 HT
agent d'intervention / heure	20,86 €	21,11 €
agent d'encadrement / heure	32,46 €	32,85 €
intervention de nuit (22h/7h) et dimanche et jours fériés		
agent d'intervention / heure	41,72 €	42,22 €
agent d'encadrement / heure	64,92 €	65,70 €
Coût horaire de la mise à disposition de véhicule et matériel		
Berlines Utilitaires / heure	7,11 €	7,19 €
Poids lourds / heure	19,94 €	20,18 €
Polybennes / heure	31,31 €	31,68 €
Tracato et mini pelles / heure	26,51 €	26,83 €
Hydrocureuses sur remorques- compresseurs / heure	4,81 €	4,87 €

